



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 6 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Yannick LE BORGNE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 11
Nombre de votants : 13
Date de convocation : 30 septembre 2026

PRESENTS : MM. LE BORGNE Yannick - THOMAS Angélique - LESPERT Gaylord - GILLET Nelly - LE GENTIL Monique - TRAVERS Didier - BAUDIC Dominique - LE CAM Gérard - LAUNAY Martine - MICAULT Frank -- COLLET Mélinda

ABSENTS EXCUSÉS : BOMBLED Dominique ayant donné pouvoir à BAUDIC Dominique, PINEL Isabelle ayant donné pouvoir à GILET Nelly, FRIEDLANDER Julie.

ABSENT : VETIL Christophe

SECRETAIRE : conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Gérard LE CAM, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

DECM2026.06.10-02 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2026 :

Rapporteur : M. Yannick LE BORGNE, Maire

Lecture est faite du compte-rendu du conseil municipal du 11 septembre 2026. M. Le Maire demande s'il y a des remarques à formuler.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal.

Fait et délibéré, les jour, mois et an sus dits
Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,

LE CAM Gérard

Le Maire,

LE BORGNE Yannick